

DEVELOPPEZ VOS OBJETS CONNECTES EN TOUTE SECURITE

Cartographier et manager vos risques juridiques

1 JOUR, 7 HEURES

OBJETS CONNECTÉS

CODE :
UDOC03

Objectifs de la formation

Appréhender les problématiques juridiques soulevées par les objets connectés.

Sécuriser son projet de développement et commercialisation d'objets connectés.

Déterminer une méthodologie pratique de mise en conformité de son projet IoT et en améliorer sa contractualisation

Parmi nos formateurs

- Professionnel(s) du secteur

Public concernés

- Directeur des systèmes d'information, du numérique, CIL, Directeur Juridique, Directeur Commercial, Directeur Marketing, Juristes

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Accueil des participants

Internet des objets au cœur de la transformation digitale

- Définir l'internet des objets (IoT) : objet connecté- télécommunication, réseau IP – données
- Cartographie des risques
- Intégrer le référentiel légal

Utiliser l'Internet des objets dans les télécommunications

- Retour sur le droit des télécommunications
- Connaître les normes applicables en matière de sécurité

Internet des objets et big data

- Maîtriser le référentiel légal
- Saisir les enjeux légaux de l'appropriation des données par rapport à « l'open data »

- Exploiter et valoriser la data : perspectives légales
-

Internet des objets et données personnelles

- Connaître le référentiel légal et recommandations du G29, de la Cnil
- Implémenter les « Privacy by design » et « Privacy by default »
- Information et droit des personnes : « data empowerment »
- Problématiques particulières au « quantified self », données de santé

Déjeuner

Connaître les régimes de responsabilité

- Connaître le référentiel légal : responsabilité du constructeur, de l'utilisateur
 - Objets connectés, voitures intelligentes et robots : vers un régime de responsabilité propre ?
 - Retour sur des applications jurisprudentielles aux USA et en Europe
 - IoT et assurances
-

IoT et contractualisation

- B2B / B2C : quelle différence pour le contrat IoT ?
- Design du contrat : prérequis juridiques
- Construction du contrat : contrat de gré à gré et contrat d'adhésion, parallèle avec le contrat « EDI »
- Mise en œuvre du contrat : SLA, manquements contractuels

Fin de journée

Dates

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la

plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.